

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 980 955**

②1 N° d'enregistrement national : **11 03026**

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : **A 01 N 33/12 (2013.01), A 01 N 31/02, C 11 D 1/72, 3/26**

⑫

**DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

**A1**

②2 **Date de dépôt** : 05.10.11.

③0 **Priorité** :

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 12.04.13 Bulletin 13/15.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire** : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

⑦1 **Demandeur(s)** : LABORATOIRES ANIOS Société anonyme — FR.

⑦2 **Inventeur(s)** : RAUWEL GAETAN, LETARTRE BERTRAND, CRIQUELION JACQUÈS, RATAJ VERONIQUE, AUBRY JEAN MARIE et LECLERCQ LOIC.

⑦3 **Titulaire(s)** : LABORATOIRES ANIOS Société anonyme.

⑦4 **Mandataire(s)** : BUREAU DUTHOIT LEGROS ET ASSOCIES Société anonyme.

⑤4 **COMPOSITIONS DESINFECTANTES ET DETERGENTES.**

⑤7 La présente invention concerne une composition désinfectante et détergente comprenant un sel d'ammonium quaternaire et un tensioactif non-ionique, et caractérisée en ce que le tensioactif non-ionique est un alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé de formule C<sub>10</sub>H<sub>21</sub>O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>j</sub>H (C<sub>10</sub>E<sub>j</sub>) dans laquelle le degré d'éthoxylation j est de 4 à 12.

**FR 2 980 955 - A1**



La présente invention concerne des compositions désinfectantes et détergentes et leur utilisation dans le nettoyage et/ou la désinfection de matériels.

L'usage de certains matériels, en particulier ceux utilisés en milieu médical requiert une étape préalable de nettoyage et désinfection.

La désinfection est destinée à détruire des agents pathogènes tels que les bactéries, les virus, les champignons comme par exemple les moisissures et les levures, ou autres microorganismes. Elle permet donc d'éviter la transmission de ces agents pathogènes à l'Homme. Elle est effectuée couramment par tout un chacun dans son habitation et de manière systématique en milieu hospitalier, dans le secteur médical ou paramédical, vétérinaire, dans le domaine de la pharmacie, des cosmétiques et de l'agroalimentaire. Plus particulièrement, la désinfection de matériels est obligatoire en milieu médical ou vétérinaire, notamment dans les cliniques et les hôpitaux et ce afin d'éviter entre autres la transmission de maladies nosocomiales.

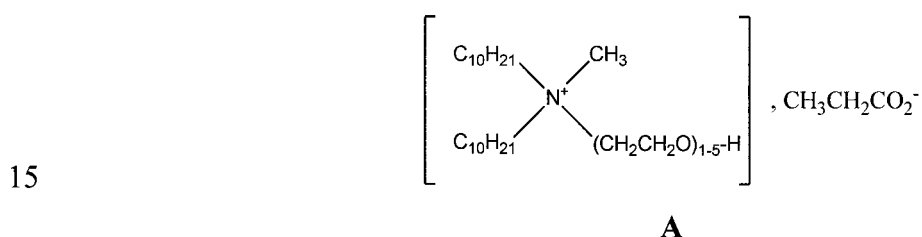
Il existe de nombreuses compositions désinfectantes utilisables directement ou sous forme de concentré à diluer dans de l'eau qui sont employées en milieu médical. Parmi celles-ci, les compositions comprenant des sels d'ammoniums quaternaires bicaténaires à longue(s) chaîne(s) alkyle(s) tels que le chlorure de didécyl diméthyl ammonium sont d'un usage très répandu.

Ces sels d'ammoniums quaternaires ont un effet bactéricide ou bactériostatique sur les bactéries à gram positif ou négatif. Ils présentent également des activités fongicides ou fongistatiques, levuricides et anti-moisissures. Il est donc avantageux de les utiliser en raison de leur large spectre d'action biocide.

Outre leur activité biocide, ces sels d'ammoniums quaternaires possèdent également des propriétés tensioactives.

De manière générale, les compositions désinfectantes couramment utilisées comprennent en outre un ou plusieurs autre(s) agent(s) tensioactif(s) amphotères ou non-ioniques tels que les alcools gras polyalcoxylés, notamment polyéthoxylés. Des compositions désinfectantes comprenant un chlorure d'ammonium quaternaire et un alcool gras polyéthoxylé sont par exemple connues des documents WO 01/35743 et FR 2695297.

La demanderesse a maintenant observé que l'ajout de tensioactifs non-ioniques de type alcool gras polyéthoxylé à des compositions désinfectantes à base de sels d'ammoniums quaternaires diminuait l'activité biocide de ces dernières. Par exemple, l'ajout d'éthoxylat d'*iso*-tridécanol  $C_{13}H_{27}O(CH_2CH_2O)_8H$  (à titre d'exemple le Lutensol TO89<sup>®</sup>) à une composition désinfectante comprenant un sel d'ammonium quaternaire de formule A



diminue, voire inhibe selon les concentrations utilisées, l'activité levuricide (déterminée selon la norme NF EN 13624).

20

La demanderesse a également obtenu des résultats similaires avec l'association de tensioactif non-ionique  $C_{12}H_{25}O(CH_2CH_2O)_8H$  avec du chlorure de didécyl diméthylammonium.

25

La demanderesse a ainsi pu démontrer que la combinaison d'un agent biocide de la famille des sels d'ammoniums quaternaires et d'un tensioactif non-ionique de la famille des alcools gras polyéthoxylés pouvait altérer l'activité biocide d'une composition désinfectante les contenant. Ceci pourrait expliquer

pourquoi les compositions désinfectantes comprenant un alcool gras polyéthoxylé et un sel d'ammonium quaternaire contiennent généralement une quantité considérable de sel d'ammonium quaternaire ce qui par ailleurs augmente de manière importante leur coût et a un impact environnemental négatif après leur usage.

Les sels d'ammoniums quaternaires, de par leur large spectre d'action biocide, sont d'un intérêt primordial et ce malgré leur coût élevé en raison duquel il convient de minimiser leur teneur dans les compositions désinfectantes les contenant. D'autre part, il est particulièrement avantageux d'utiliser un tensioactif non-ionique pour des questions de non interactions ioniques.

Il y a par conséquent un réel besoin et avantage de trouver des compositions désinfectantes comprenant un sel d'ammonium quaternaire et un tensioactif non-ionique de type alcool gras polyéthoxylé ( $C_iE_j$ , où « i » représente le nombre de carbone de la chaîne alkyle et « j » le nombre de motifs d'oxydes d'éthylène) qui ont une activité biocide, et en particulier levuricide, satisfaisant aux exigences sanitaires requises en milieu médical.

Il est du mérite de la demanderesse d'avoir, après de longs travaux de recherche, mis au point une composition désinfectante et détergente comprenant un sel d'ammonium quaternaire et un autre tensioactif non-ionique de type alcool gras polyéthoxylé qui répond à ces critères.

Un objet de la présente invention est donc de proposer une composition désinfectante et détergente permettant de réduire la teneur en sel d'ammonium quaternaire par rapport aux compositions actuellement commercialisées tout en maintenant une bonne activité biocide, notamment levuricide, et un bon pouvoir détergent. Par conséquent, l'activité biocide de l'ammonium quaternaire (quats) dans le mélange quats /  $C_iE_j$  reste similaire à l'activité biocide de l'ammonium quaternaire pur.

La présente invention concerne donc une composition désinfectante et détergente comprenant un sel d'ammonium quaternaire et un tensioactif non-ionique, et caractérisée en ce que le tensioactif non-ionique est un alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé de formule C<sub>10</sub>H<sub>21</sub>O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>j</sub>H (C<sub>10</sub>E<sub>j</sub>) (à titre d'exemple le Mergital<sup>®</sup> D8) dans laquelle le degré d'éthoxylation j est de 4 à 12.

La présente invention concerne également l'utilisation de compositions selon l'invention dans la désinfection de matériels, notamment à usage médical.

10

Contrairement aux compositions comprenant un sel d'ammonium quaternaire et un tensioactif non-ionique de type alcool en C<sub>12</sub> ou en C<sub>13</sub> polyéthoxylé tel que l'*iso*-C<sub>13</sub>H<sub>27</sub>O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>8</sub>H ou le C<sub>12</sub>H<sub>25</sub>O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>8</sub>H, on n'observe aucune altération substantielle de l'activité biocide de l'ammonium quaternaire lors de l'ajout du tensioactif non-ionique selon l'invention.

15

La demanderesse, sans toutefois vouloir être limitée à une quelconque théorie, a démontré l'existence d'un lien entre la concentration micellaire critique (CMC) du tensioactif non-ionique et la diminution de l'activité biocide du sel d'ammonium quaternaire. En effet, lorsque la concentration en tensioactif non-ionique atteint et/ou dépasse sa CMC, les molécules de tensioactif se regroupent en micelles. Les micelles de tensioactif non ionique intègrent ensuite des molécules d'ammonium quaternaire en formant des micelles mixtes (ou comicelles). La formation des micelles mixtes entraînera une diminution de la concentration en ammonium quaternaires libres. L'ammonium quaternaire libre, c'est-à-dire sous la forme unimère, est la forme active de l'ammonium quaternaire. En conséquence, l'intégration de molécules d'ammonium quaternaires libres dans des comicelles diminuera voire inhibera l'activité biocide de la composition.

20

25

30

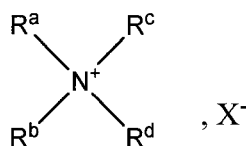
La CMC des tensioactifs non-ioniques alcools en C<sub>10</sub> polyéthoxylés, tel que C<sub>10</sub>E<sub>8</sub>, utilisés dans les compositions selon l'invention est supérieure à celle

des d'alcools en C<sub>12</sub> ou en C<sub>13</sub> polyéthoxylés, notamment de l'*iso*-C<sub>13</sub>H<sub>27</sub>O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>8</sub>H ou le C<sub>12</sub>H<sub>25</sub>O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>8</sub>H. Ainsi, la formation de comicelles d'ammonium quaternaire et d'alcools en C<sub>10</sub> polyéthoxylés des compositions désinfectantes selon l'invention est ~~donc~~ fortement réduite. En

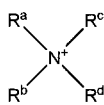
5 conséquence, la concentration en sel d'ammonium quaternaire libre des compositions selon l'invention est peu diminuée ce qui permet le maintien de l'activité biocide. Les compositions selon l'invention ne nécessitent donc pas un surdosage en sel d'ammonium quaternaire pour posséder une activité biocide, notamment levuricide, satisfaisante.

10

L'expression « sel d'ammonium quaternaire » selon l'invention, désigne un sel d'ammonium quaternaire de formule B



15

**B**

dans laquelle le groupe  $\begin{array}{c} R^a \quad R^c \\ \diagdown \quad / \\ N^+ \\ / \quad \diagdown \\ R^b \quad R^d \end{array}$  est choisi dans le groupe constitué par le benzalkonium, le benzethonium, le méthylbenzethonium, le cétylpyridinium, le cétrimonium, le dihexyldiméthylammonium, le dioctyldiméthylammonium, le

20 didécyldiméthylammonium, le didodécyldiméthylammonium, le N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammonium; et X<sup>-</sup> est choisi parmi le groupe constitué par le chlorure, le bromure, le propionate, l'hydrogénocarbonate et le lactate.

Avantageusement, l'ammonium quaternaire est choisi parmi les

25 composés de formule B dans laquelle

R<sup>a</sup> et R<sup>b</sup> sont identiques et choisis parmi l'octyl, le décyl et le dodécyl,  
 et  
 R<sup>c</sup> est le méthyl, et

$R^d$  est le méthyl, l'éthyl ou une chaîne polyéthylène glycol en C1 à C7  $(-(CH_2CH_2O)_{1-7}H)$ , de préférence une chaîne polyéthylène glycol en C1 à C5  $(-(CH_2CH_2O)_{1-5}H)$ , et

5  $X^-$  est choisi parmi le groupe constitué par le chlorure, l'acétate, le propionate, l'hydrogénocarbonate, le lactate, de préférence le chlorure et propionate.

De préférence, l'ammonium quaternaire est le chlorure de didécyl diméthylammonium, le chlorure de didodécyl diméthylammonium, le propionate de N,N-didécyl-N-méthyl- poly(oxyéthyl)<sub>1-5</sub>ammonium.

10

La quantité de sel d'ammonium quaternaire est comprise entre 1 et 150 mg/g de composition désinfectante, préférentiellement entre 50 et 125 mg/g, plus préférentiellement d'environ 100 mg/g.

15 Sous le terme « alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé de formule  $C_{10}H_{21}O(CH_2CH_2O)_jH$  dans laquelle le degré d'éthoxylation j est de 4 à 12 », sont inclus les mélanges d'alcools en C<sub>10</sub> polyéthoxylés de formule  $C_{10}H_{21}O(CH_2CH_2O)_mH$  dans laquelle m est un nombre entier allant de 4 à 12. Dans le cas d'un mélange, le degré d'éthoxylation j est une valeur moyenne étant  
20 calculée comme la somme du nombre de motifs d'oxydes d'éthylène m de chaque composé alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé constituant ledit mélange divisée par le nombre de composés constituant ledit mélange. Dans d'autres termes la formule  $C_{10}H_{21}O(CH_2CH_2O)_jH$  couvre aussi bien les composés purs que les mélanges de composés, dans ce dernier cas le degré d'éthoxylation étant une moyenne  
25 numérique, dont la valeur j est éventuellement arrondie au nombre entier le plus proche.

Dans un mode de réalisation, l'alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé de formule  $C_{10}H_{21}O(CH_2CH_2O)_jH$  a un degré d'éthoxylation j soit égal à 4, 6 ou 8 soit  
30 d'environ 4, 6 ou 8.

La quantité de tensioactif non-ionique alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé est comprise entre 1 et 200 mg/g de composition désinfectante, préférentiellement entre 50 et 150 mg/g, plus préférentiellement d'environ 100 mg/g.

- 5            Dans un mode de réalisation, la quantité de sel d'ammonium quaternaire est comprise entre 1 et 150 mg/g de composition désinfectante et celle de d'alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé entre 1 et 200 mg/g de composition désinfectante. De préférence, la quantité de sel d'ammonium quaternaire est comprise entre 50 et 100 mg/g de composition désinfectante et celle de d'alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé
- 10           entre 50 et 150 mg/g de composition désinfectante, préférentiellement la quantité de sel d'ammonium quaternaire est d'environ 100 mg/g de composition désinfectante et celle de d'alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé entre d'environ 100 mg/g de composition désinfectante.
- 15           La composition selon l'invention se présente généralement sous la forme d'une solution aqueuse. On utilisera avantageusement pour sa préparation de l'eau distillée ou déminéralisée, ayant éventuellement subie une filtration sur une membrane de faible porosité, de préférence de 0.2 µm.
- 20           Dans un mode de réalisation, la composition selon l'invention est caractérisée en ce qu'elle se présente sous forme d'un concentré liquide comprenant de 5 à 80 %, préférentiellement environ 50 %, en poids d'eau rapporté au poids total de la composition.
- 25           Dans un autre mode de réalisation, la composition selon l'invention comprend de 99 à 99.95 %, préférentiellement environ 99.5 %, en volume d'eau rapporté au volume total de la composition. De telles compositions sont obtenues par dilution de 100 à 500 fois, préférentiellement d'environ 200 fois de la composition liquide concentrée décrite plus haut.

Il est également avantageux d'ajuster le pH de la composition selon l'invention par ajout d'un acide minéral ou organique ou d'une base minérale ou organique selon le pH souhaité. De préférence, le pH de la composition selon l'invention est neutre à légèrement alcalin c'est-à-dire compris environ entre 6 et 5 10.

L'acide minéral ou organique est par exemple choisi dans le groupe constitué par l'acide méthane sulfonique, l'acide lactique, l'acide phosphorique, l'acide glycolique, l'acide acétique.

La base minérale ou organique est par exemple choisie dans le groupe 10 constitué par l'hydroxyde de sodium, l'hydroxyde de potassium, la monoéthanolamine, la triéthanolamine, le carbonate de sodium.

La composition selon l'invention peut en outre comprendre un ou plusieurs agent(s) antimicrobien(s) supplémentaire(s) en combinaison avec 15 l'ammonium quaternaire ; cela permet d'élargir le spectre antimicrobien de la composition.

La composition selon l'invention peut aussi comprendre un ou plusieurs agents antimicrobien(s) supplémentaire(s) choisi(s) dans le groupe constitué par la chlorhexidine, le gluconate de chlorhexidine, le digluconate de chlorhexidine, 20 l'acétate de chlorhexidine, le diacétate de chlorhexidine, le chlorhydrate de chlorhexidine et le dichlorhydrate de chlorhexidine, le polyhexaméthylène biguanide (PHMB), le chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide (PHMB-HCl), polyaminopropylbiguanide (PAPB), la laurylamine, la N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, la bis-(aminopropyl)laurylamine, la tétra-acétyl 25 éthylène diamine, le phénoxy ethanol et le phénoxy propanol, préférentiellement le digluconate de chlorhexidine, le polyhexaméthylène biguanide (PHMB), le chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide (PHMB-HCl), la N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine et la bis-(aminopropyl)laurylamine.

Les propriétés détersives de la composition peuvent également être 30 obtenues avec un complexe enzymatique, ce dernier étant constitué d'une ou plusieurs enzymes choisies parmi les lipases, les protéases, les amylases, les

mannanases et/ou les pectinases, de préférence le complexe enzymatique est constitué de protéase, lipase et amylase.

La composition selon l'invention peut comprendre en outre du chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide (PHMB-HCl).

Avantageusement, la quantité de PHMB-HCl contenue dans la composition selon l'invention est comprise entre 0.1 et 50 mg/g de composition désinfectante, préférentiellement entre 0.2 et 1 mg/g, plus préférentiellement d'environ 0.24 mg/g.

10

Dans un mode de réalisation préféré, la composition selon l'invention comprend :

- entre 1 et 150 mg/g de composition désinfectante et détergente, préférentiellement entre 50 et 125 mg/g, plus préférentiellement environ 100 mg/g, de chlorure de didécyl-diméthylammonium ou de propionate de N,N-didécyl-N-méthyl-poly(oxyéthyl)ammonium, et
- entre 1 et 200 mg/g de composition désinfectante et détergente, préférentiellement entre 50 et 150 mg/g, plus préférentiellement environ 100 mg/g, de  $C_{10}H_{21}O(CH_2CH_2O)_8H$ .

15

20

La composition selon l'invention peut comprendre en outre un ou plusieurs autre(s) tensioactif(s) choisi(s) parmi les tensioactifs amphotères ou non-ioniques ; cela confère à la composition des propriétés détergentes additionnelles.

25

L'impact des tensioactifs sur l'environnement étant non négligeable, seront ainsi privilégiés les tensioactifs biodégradables, non écotoxiques et/ou issus de matières premières renouvelables.

30

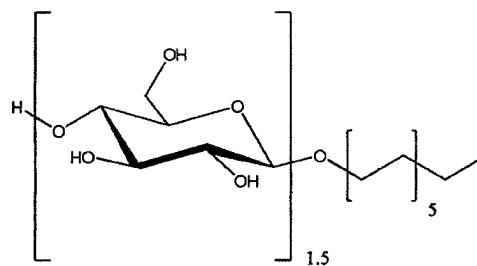
De préférence, la composition selon l'invention peut en outre comprendre un ou plusieurs tensioactif(s) non-ionique(s) choisi(s) parmi les

alkylpolyglucosides, les alkylpolypentosides et/ou les polyglycosides, préférentiellement parmi les alkylpolyglucosides.

Les alkylpolyglucosides sont préparés industriellement à partir de matières premières renouvelables et sont biodégradables. Ils ne sont pas, contrairement à de nombreux tensioactifs, écotoxiques et sont ainsi particulièrement d'intérêt dans le développement de compositions « vertes » ou dont l'impact environnemental est réduit.

Avantageusement, l'alkylpolyglucoside est choisi dans le groupe constitué par les glucosides de *n*-octyle (n° CAS 29836-26-8), les glucosides de décyle (n° CAS 68515-73-1, 141464-42-8, 54549-25-6, 58846-77-8), les glucosides de lauryle (n° CAS 110615-47-9, 27836-64-2) et les mélanges de ceux-ci.

De préférence, l'alkylpolyglucoside est le coco glucoside qui est un mélange de glucoside de décyle (n° CAS 68515-73-1) et de glucoside de lauryle (n° CAS 110615-47-9). De façon générale l'alkylpolyglucoside est de formule  $H-(C_6H_{10}O_5)_n-O-C_iH_{2i+1}$  où *n* représente le degré de polymérisation, c'est-à-dire le nombre moyen d'unités de D-glucose *i* le nombre d'atomes de carbone de la chaîne alkyle, ou le composé de formule **C** :



**C.**

La composition selon l'invention peut comprendre en outre un chélatant choisi dans le groupe constitué par l'acide éthylène diamine tétra-acétique (EDTA), l'acide diéthylène triamine penta acétique (DTPA), l'imino-disuccinate de sodium (IDS), le méthylglycinediacétate de sodium (MGDA), glutamine(L)diacétate de sodium (GLDA).

La composition selon l'invention comprend en outre un ou plusieurs excipient(s) choisi(s) dans le groupe constitué par les émulsifiants, notamment les hydrotropes, les tiers-solvants de type polyol tels que le glycérol.

5 L'expression « hydrotrope » selon l'invention, désigne notamment, sans s'y limiter, le *para*-toluènesulfonate de sodium, le xylènesulfonate de sodium.

La composition selon l'invention peut en outre comprendre d'autres agents couramment utilisés dans le domaine des désinfectants tels qu'un ou  
10 plusieurs parfum(s), de préférence non-allergène(s) et non-sensibilisant(s), et/ou un ou plusieurs colorant(s).

En effet, il est courant d'ajouter un colorant à ces compositions afin de les distinguer clairement les unes des autres et éviter qu'elles soient confondues  
15 entre elles par l'utilisateur.

La composition selon l'invention est caractérisée en ce qu'elle se présente sous forme d'un liquide, éventuellement coloré, qui s'écoule et se transvase facilement et qui préférentiellement se mélange / solubilise  
20 instantanément en dilution dans l'eau.

Ce concentré liquide est destiné à être dilué dans de l'eau, par exemple de l'eau du robinet, de l'eau distillée, déminéralisée ou purifiée. La solution diluée obtenue est limpide et éventuellement légèrement colorée. Pour l'utilisation  
25 optimale dudit concentré liquide, une dose (environ 20 ou 25 ml) est diluée dans environ 5 L d'eau.

La solution obtenue possédant les propriétés désinfectantes, et nettoyantes souhaitées, elle peut ensuite être appliquée sur des matériels.

30

Un autre objet de l'invention est donc l'utilisation d'une composition désinfectante et détergente selon l'invention dans la désinfection de matériels, notamment de matériels à usage médical, paramédical, vétérinaire, pharmaceutique ou agro-alimentaire.

5

A titre d'exemple de matériels à usage médical au sens de la présente invention on peut citer les instruments chirurgicaux tels que les pinces, ciseaux, aiguilles, scalpels, bistouris, les instruments médicaux tels que des endoscopes, tubes et tuyaux, les bassines et bacs de désinfection.

10

L'invention concerne par conséquent un procédé de désinfection dans lequel au moins un matériel, notamment à usage médical, est trempé dans une solution aqueuse d'une composition désinfectante et détergente selon l'invention, et ensuite éventuellement rincé avec de l'eau.

15

Dans un mode de réalisation, les matériels sont trempés pendant 5 à 15 minutes dans une composition diluée. Il est avantageux, notamment dans le cas de matériel endoscopique d'effectuer un double nettoyage : avec un premier trempage de 10 minutes, rinçage à l'eau puis un second trempage de 5 minutes.

20

Les exemples ci-après sont donnés afin d'illustrer l'invention mais ne sont en rien limitatifs quant à la portée de l'invention et des revendications.

### EXEMPLES

25

Les abréviations suivantes sont utilisées : BSA : albumine de sérum bovin, ufc : unité formant une colonie, g : gramme(s) ; h : heure(s), L : litre(s), m : mètre(s), mg : milligramme(s), ml : millilitre(s), min. : minute(s), mM : milli molaire(s), s : seconde(s).

30

Les composés de formule  $C_{10}H_{21}O(CH_2CH_2O)_jH$  seront désignés par le terme  $C_{10}E_j$ .

La fraction molaire de sel d'ammonium  $\alpha_1$  est calculée selon la formule :

5  $\alpha_1 = [AMM] / ([AMM] + [C_{10}E_j])$ , dans laquelle [AMM] désigne la concentration de sel d'ammonium dans la composition et  $[C_{10}E_j]$  celle de l'alcool en  $C_{10}$  polyéthoxylé.

Sauf spécification contraire, les quantités de composé sont exprimées en

10 mg de composé par g de composition désinfectante (mg/g).

#### Tests des activités biocides.

La demanderesse a choisi de tester l'activité biocide des compositions

15 désinfectantes selon l'invention sur des modèles reconnus selon les normes européennes et ce dans des conditions de saleté.

Les conditions de saleté sont mimées dans les tests biocides par l'ajout d'érythrocytes de mouton en concentration de 3 ml/L et de BSA en concentration de 0.3 à 3 g/L, et par l'emploi d'une eau dure (titre hydrotimétrique TH=30 °f).

20

#### 1- Activité levuricide selon la norme NF EN 13624

L'essai a été réalisé avec la levure *Candida albicans* (ATCC 10231) qui est l'espèce de levure du genre *Candida* la plus importante. Elle provoque des infections fongiques (candidose) qui peuvent devenir systémiques (candidémies),

25 ces dernières pouvant être létales. *Candida albicans* est un pathogène qui peut être responsable de divers types d'infections, en particulier chez les patients immuno-déprimés.

Un échantillon de composition selon l'invention, éventuellement dilué dans de l'eau, est ajouté à une suspension de cellules de levure en conditions de saleté. Le nombre de cellules de levure dans la suspension a été ajusté entre 1,5 et  $5 \times 10^7$  ufc/ml. Le mélange a été maintenu à  $20 \pm 1$  °C pendant 15 min  $\pm$  10 s. A la fin de ce temps de contact, un aliquot a été prélevé et son activité biocide immédiatement neutralisée ou supprimée par une méthode de dilution/neutralisation, telle que reprise dans la norme NF EN 13624. Le nombre de cellules de levures survivantes est mesuré pour chaque échantillon. La réduction, définie comme le ratio entre le nombre de cellules dans la suspension de test au début du temps de contact et le nombre de cellules survivantes, a ensuite été calculée et est exprimée en logarithme. La composition désinfectante est considérée active si la réduction est supérieure à 4 log.

La concentration biocide minimale (CBM) correspond à la plus faible concentration d'antimicrobien, exprimée en mg/L ou mM, capable in vitro, d'entraîner une réduction significative du nombre des microorganismes (soit 4 log pour être en conformité avec les exigences de la NF EN 13624).

La concentration biocide minimale de compositions selon l'invention comprenant un sel d'ammonium quaternaire et un alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé sera désignée par le terme CBM\*.

## 2- Activité bactéricide selon la norme NF EN 13727

L'essai a été réalisé avec la souche bactérienne *Pseudomonas aeruginosa* qui est particulièrement pathogène et très résistante. Avec d'autres bactéries à gram-négatif, elle est de plus en plus souvent responsable d'infections nosocomiales. C'est l'une des bactéries les plus difficiles à traiter cliniquement, le taux de mortalité atteint 50% chez les patients vulnérables (immunodéprimés).

L'essai a été également réalisé avec la souche bactérienne *Staphylococcus aureus* qui est l'espèce la plus pathogène du genre *Staphylococcus*. Cette bactérie à gram positif a un pouvoir invasif fort pouvant entraîner des septicémies, lesquelles peuvent être létales si elles ne sont pas prises en charge très rapidement. Elle peut également produire et libérer des toxines chez les patients infectés et certaines souches sont résistantes aux antibiotiques.

Le mode opératoire pour ces deux essais est :

10 Un échantillon de composition selon l'invention, éventuellement dilué dans de l'eau, est ajouté à une suspension de cellules bactériennes en conditions de saleté. Le nombre de cellules bactériennes dans la suspension a été ajusté entre 1,5 et  $5 \times 10^7$  ufc/mL. Le mélange a été maintenu à  $20 \pm 1$  °C pendant 5 min  $\pm$  10 s. A la fin de ce temps de contact, un aliquot a été prélevé et son activité biocide  
15 immédiatement neutralisée ou supprimée par une méthode de dilution/neutralisation, telle que reprise dans la norme NF EN 13624. Le nombre de cellules bactériennes survivantes est mesuré pour chaque échantillon. La réduction, définie comme le ratio entre le nombre de cellules dans la suspension de test au début du temps de contact et le nombre de cellules survivantes, a ensuite  
20 été calculée et est exprimée en logarithme. La composition désinfectante est considérée active si la réduction est supérieure à 5 log.

La concentration biocide minimale de compositions selon l'invention  
25 comprenant un sel d'ammonium quaternaire et un alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé sera désignée par le terme CBM\*.

Exemple 1 : préparation de compositions connus dans l'art et détermination de leur activité levuricide.

Les compositions T1, T1', T2 et T2' ont été préparées, ces compositions comprennent un ammonium quaternaire et un alcool en C<sub>13</sub> polyéthoxylé dans de l'eau et sont décrites dans la table 1.

Table 1

Composition	Sel d'ammonium	Concentration en ammonium	Concentration en <i>iso</i> -C <sub>13</sub> H <sub>27</sub> -O(CH <sub>2</sub> CH <sub>2</sub> O) <sub>8</sub> H
T1	chlorure de didécyl diméthyl ammonium	100 mM	0
T1'		100 mM	100 mM
T2	$  \begin{array}{c}  \text{C}_{10}\text{H}_{21} \quad \text{CH}_3 \\  \diagdown \quad \diagup \\  \text{N}^+ \\  \diagup \quad \diagdown \\  \text{C}_{10}\text{H}_{21} \quad (\text{CH}_2\text{CH}_2\text{O})_{1.5}\text{H}  \end{array}  , \text{CH}_3\text{CH}_2\text{CO}_2^-  $	140 mM	0
T2'		140 mM	100 mM

Chacune de ces compositions a été diluée dans de l'eau dure à 0.5 % v/v et l'activité levuricide sur *Candida Albicans* des solutions obtenues a été mesurée.

5 Les résultats sont décrits dans la table 2.

10

Table 2

Solution diluée de la composition	Activité levuricide (log)
T1	> 4,1
T1'	2,8 log
T2	> 4,1
T2'	3,5 log

### Analyse des résultats

15 Ces résultats montrent que l'activité levuricide de solutions de sels d'ammoniums quaternaires est diminuée par l'ajout d'un tensioactif non-ionique de type alcool en C<sub>13</sub> polyéthoxylé. L'activité levuricide de telles compositions ne satisfait pas aux critères d'activité que leur utilisation en milieu hospitalier exige.

Exemple 2 : préparation de compositions selon l'invention et détermination de leur activité levuricide.

5 Des compositions comprenant du chlorure de didécyltriméthylammonium et un alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé dans de l'eau ont été préparées. Ces compositions se distinguent de par la nature de l'alcool polyéthoxylé utilisé (C<sub>10</sub>E<sub>j</sub>, j=4, 6 ou 8) et leurs différentes fractions molaires en sel d'ammonium  $\alpha_1$ .

L'activité levuricide sur *Candida Albicans* de solutions diluées de ces  
10 compositions a été mesurée et les valeurs de concentration biocide minimale (CBM\*) exprimées en mM sont rapportées dans la table 3.

Table 3

$\alpha_1$	C <sub>10</sub> E <sub>4</sub>	C <sub>10</sub> E <sub>6</sub>	C <sub>10</sub> E <sub>8</sub>
0.25	0.26	0.24	0.25
0.35	0.24	0.24	0.23
0.50	0.24	0.22	0.22
0.65	0.22	0.22	0.21
0.75	0.21	0.21	0.21
1	0.21	0.21	0.21

### **Analyse des résultats**

15 Les compositions dans lesquelles  $\alpha_1 = 1$  ne contiennent que du chlorure de didécyltriméthylammonium. La CBM de ce dernier est donc de 0.21 mM.

Les résultats de la table 3 montrent que l'activité biocide (CBM\*) des compositions selon l'invention est sensiblement identique voire égale à celle du chlorure de didécyltriméthylammonium seul et ce quelque soit 1) l'alcool en C<sub>10</sub>  
20 polyéthoxylé utilisé et 2) la fraction molaire en sel d'ammonium  $\alpha_1$ .

L'activité levuricide de telles compositions satisfait aux critères d'activité que leur utilisation en milieu hospitalier exige. De plus, l'homme du métier peut

librement ajuster la quantité de tensioactif C<sub>10</sub>E<sub>j</sub> selon ses besoins sans grande contrainte par rapport à la rétention de l'activité levuricide. De préférence, le C<sub>10</sub>E<sub>8</sub> sera choisi.

Enfin, ces compositions selon l'invention ont une très bonne activité levuricide pour des fractions molaires en sel d'ammonium quaternaire faibles pouvant descendre jusqu'à 0.25.

Exemple 3 : préparation de compositions selon l'invention et détermination de leur activité levuricide.

10

Les compositions A1 à A8 comprenant du chlorure de didécyltriméthylammonium, un alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé et un alkylpolyglucoside (noté G650) dans de l'eau, dans des gammes de concentrations différentes, ont été préparées et sont décrites dans la table 4.

15 L'activité levuricide sur *Candida Albicans* de solutions diluées de ces compositions, dans des rapports de dilutions de 0.25, 0.5, 1 et 1.5 % (v/v) est également décrite dans la table 4.

Table 4

	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8
[DiC10][Cl]	60 mM	60 mM	60 mM	60 mM	60 mM	60 mM	60 mM	60 mM
G650	-	180 mM	135 mM	90 mM	45 mM	135 mM	90 mM	45 mM
C10E8	-	-	45 mM	90 mM	135 mM	-	-	-
C12E8	-	-	-	-	-	45 mM	90 mM	135 mM
<b>Dilution en % (v/v)</b>	<b>Activité levuricide</b>							
0,25	< 2.7 log	3.5 log	3.3 log	3.6 log	3.7 log	< 2.7 log	< 2.7 log	< 2.7 log
0,5	> 4.1 log	> 4.1 log	3.7 log	> 4.2 log	4.0 log	< 2,7 log	< 2.7 log	< 2.7 log
1	> 4.1 log	> 4.1 log	> 4.2 log	> 4.2 log	> 4.2 log	3.1 log	< 2.7 log	< 2.7 log
1,5	> 4.1 log	> 4.1 log	> 4.2 log	> 4.2 log	> 4.2 log	3.5 log	3.3 log	< 2.7 log

Les dénominations reprises dans la table 4 ont la signification suivante :

[DiC10][Cl] : chlorure de didécylidiméthylammonium

C<sub>12</sub>E<sub>8</sub> : C<sub>12</sub>H<sub>23</sub>-O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>8</sub>H

G650: coco glucoside.

5

### Analyse des résultats

Les résultats de la table 4 montrent :

- 1) que l'alcool polyéthoxylé C<sub>10</sub>H<sub>21</sub>-O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>8</sub>H ne réduit pas  
10 l'activité levuricide du chlorure de didécylidiméthylammonium  
(compositions A4 et A5) ;
- 2) que le facteur de dilution en % (v/v) doit être supérieur ou égal  
à 0.5 % ;
- 3) que le coco glucoside n'altère pas l'activité levuricide du  
15 chlorure de didécylidiméthylammonium (composition A2).

Dans sa recherche de compositions désinfectantes selon l'invention, la  
demanderesse a considéré les critères suivants :

- a) une activité levuricide > 4 log
- 20 b) à un facteur de dilution en % (v/v) faible
- c) l'utilisation de matières premières issues de ressources  
renouvelables
- d) coût en matières premières pas trop élevé.

25 Plusieurs compositions de la table 3 répondent à ces critères.

En particulier, la composition A4 est une composition désinfectante  
concentrée comprenant un ammonium quaternaire en faible concentration de  
60mM, un alcool en C10 polyéthoxylé et comprenant en outre un alkyl  
polyglucoside, qui a une activité levuricide supérieure à 4.2 log en dilution à 0.5  
30 % (v/v).

La demanderesse a observé que contrairement aux compositions selon l'invention qui comprennent un alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé, l'emploi d'alcool en C<sub>12</sub> polyéthoxylé ne convenait pas (compositions A6 à A8). En effet, la comicellisation des sels d'ammonium quaternaires et des C<sub>12</sub>E<sub>8</sub> est plus importante qu'avec les C<sub>10</sub>E<sub>8</sub> et pourrait expliquer cette baisse de l'activité biocide. De surcroît, les C<sub>10</sub>E<sub>8</sub> ont une toxicité et une écotoxicité plus réduites que les C<sub>12</sub>E<sub>8</sub> ou les C<sub>13</sub>E<sub>8</sub>.

L'activité levuricide de telles compositions selon l'invention satisfait aux critères d'activité que leur utilisation en milieu hospitalier exige.

Exemple 4 : préparation de compositions selon l'invention et détermination de leur activité bactéricide.

Les compositions B1 à B3 comprenant du chlorure de didécyl diméthylammonium, un alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé dans de l'eau, dans des gammes de concentrations différentes, ont été préparées et sont décrites dans la table 5.

L'activité biocide de solutions diluées de ces compositions, dans des rapports de dilutions allant de 0.25 à 5 % (v/v) est également décrite dans la table 5.

Table 5

		Témoïn [DiC10][Cl]	Ref. : [DiC10][Cl] / C <sub>10</sub> E <sub>8</sub>		
			B1 : 25 / 75	B2 : 50 / 50	B3 : 75 / 25
I	Concentration [DiC10][Cl]	60 mM	60 mM	60 mM	60 mM
	Concentration [C <sub>10</sub> E <sub>8</sub> ]	0	180 mM	60 mM	20 mM
Souches / norme	% dilution				
<i>Candida Albicans</i> / NF EN 13 624	0,25%	< 2,8 log	< 2,9 log	< 2,8 log	3,4 log
	0,5%	> 4,1 log	> 4,1 log	> 4,1 log	> 4,1 log
	0,75%	> 4,1 log	> 4,1 log	> 4,1 log	> 4,1 log
	1%	> 4,1 log	> 4,1 log	> 4,1 log	> 4,1 log
<i>Staphylococcus Aureus</i> / NF EN 13 727	0,25%	> 5,6 log	> 5,6 log	> 5,6 log	> 5,6 log
	0,5%	> 5,6 log	> 5,6 log	> 5,6 log	> 5,6 log
	0,75%	> 5,6 log	> 5,6 log	> 5,6 log	> 5,6 log
	1%	> 5,6 log	> 5,6 log	> 5,6 log	> 5,6 log
<i>Pseudomonas Aeruginosa</i> / NF EN 13 727	0,5%	< 3,7 log	< 3,9 log	< 3,9 log	< 3,7 log
	0,75%	< 3,7 log	< 3,9 log	< 3,9 log	< 3,7 log
	1%	< 3,7 log	< 3,9 log	< 3,9 log	< 3,7 log
	1,5%	< 3,7 log	< 3,9 log	4 log	< 3,7 log
	2%	4,7 log	< 3,9 log	> 5,1 log	4,3 log
	2,5%	> 5,1 log	< 3,7 log	> 5,1 log	> 5,1 log
	5%	> 5,1 log	4,1 log	> 5,1 log	> 5,1 log

### Analyse des résultats

Les résultats de la table 5

- 5
- 1) confirment l'activité levuricide des compositions selon l'invention ;
  - 2) montrent leur très bonne activité bactéricide sur *Staphylococcus aureus* ;
  - 3) montrent une activité bactéricide sur *Pseudomonas aeruginosa*
- 10 des compositions selon l'invention au moins équivalente à celle du chlorure de didécyltriméthylammonium seul, dans la mesure où le  $\alpha_1$  est supérieur ou égal à 0,5.

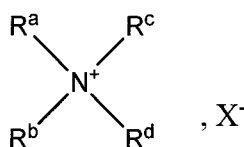
En particulier, la composition B2 qui a une concentration en sel d'ammonium de 60 mM et en C<sub>10</sub>E<sub>8</sub> de 60 mM également, montre en dilution supérieure ou égale à 2 % (v/v) la meilleure activité biocide.

5

Ces compositions selon l'invention ont une bonne activité bactéricide et levuricide satisfaisant aux normes européennes.

## REVENDICATIONS

1. Composition désinfectante et détergente comprenant un sel d'ammonium quaternaire et un tensioactif non-ionique, et caractérisée en ce que le tensioactif non-ionique est un alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé de formule C<sub>10</sub>H<sub>21</sub>O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>j</sub>H (C<sub>10</sub>E<sub>j</sub>) dans laquelle le degré d'éthoxylation j est de 4 à 12.
2. Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que le sel d'ammonium quaternaire est choisi parmi les composés de formule B



### B

- dans laquelle le groupe  $\begin{array}{c} R^a \quad R^c \\ \diagdown \quad / \\ N^+ \\ / \quad \diagdown \\ R^b \quad R^d \end{array}$  est choisi parmi le groupe constitué par le benzalkonium, le benzethonium, le méthylbenzethonium, le cétylpyridinium, le cétrimonium, le dihexyldiméthylammonium, le dioctyldiméthylammonium, le didécyldiméthylammonium, le didodécyldiméthylammonium, N,N-didécyl-N-methylpoly(oxyéthyl)ammonium; et X<sup>-</sup> est choisi parmi le groupe constitué par le chlorure, le bromure, le propionate, l'hydrogénocarbonate et le lactate.

3. Composition selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisée en ce l'alcool en C<sub>10</sub> polyéthoxylé de formule C<sub>10</sub>H<sub>21</sub>O(CH<sub>2</sub>CH<sub>2</sub>O)<sub>j</sub>H a un degré d'éthoxylation j soit égal à 4, 6 ou 8 soit d' environ 4, 6 ou 8..

4. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la quantité de sel d'ammonium quaternaire est comprise entre 1 et 150 mg/g de composition désinfectante.  
5
5. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la quantité de tensioactif non-ionique est comprise entre 1 et 200 mg/g de composition désinfectante.
- 10 6. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle se présente sous forme d'une solution aqueuse.
- 15 7. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre un ou plusieurs agent(s) antimicrobien(s) supplémentaire(s), préférentiellement le digluconate de chlorhexidine, le polyhexaméthylène biguanide (PHMB), le chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide (PHMB-HCl), la N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, la bis-(aminopropyl)laurylamine, et le complexe enzymatique constitué de  
20 protéase, lipase et/ou amylase.
- 25 8. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce qu'elle comprend en outre un ou plusieurs autre(s) tensioactif(s) choisi(s) parmi les tensioactifs amphotères ou non-ioniques, de préférence parmi les alkylpolyglucosides, les alkylpolypentosides et/ou les polyglycosides.
- 30 9. Utilisation d'une composition désinfectante et détergente selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 pour la désinfection de matériels,

notamment de matériels à usage médical, paramédical, vétérinaire, pharmaceutique ou agro-alimentaire.

- 5 10. Procédé de désinfection dans lequel au moins un matériel, notamment à usage médical, est trempé dans une solution aqueuse d'une composition désinfectante et détergente selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, et ensuite éventuellement rincé avec de l'eau.



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 760085  
FR 1103026

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 02/26268 A2 (RECKITT BENCKISER INC [US]; RECKITT BENCKISER UK LTD [GB]; COLURCIELLO) 4 avril 2002 (2002-04-04) * revendications 1-19 * * page 2, alinéa 3 * * page 5, ligne 20 - page 8, ligne 28 * * page 9, ligne 1 - page 10, ligne 2 * * page 17, ligne 1 - page 19, ligne 21 * * page 23, ligne 24-28 * * tableaux 1-4 * * figure 1 *	1-10	A01N33/12 A01N31/02 C11D1/72 C11D3/26
X	GB 2 304 115 A (RECKITT & COLMAN INC [US]) 12 mars 1997 (1997-03-12) * revendications 1-13 * * pages 21-33; exemple 1 *	1-10	
X	WO 2008/122773 A2 (ALEXANDER ROSS HOLDINGS LTD [GB]; ANDERSON FRANCES [GB]) 16 octobre 2008 (2008-10-16) * revendications 1-17 * * exemples 1-2 *	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
X	WO 98/40452 A1 (UNILEVER PLC [GB]; UNILEVER NV [NL]; DAS JULIE ROSALYN [GB]; RABONE KE) 17 septembre 1998 (1998-09-17) * revendications 1-10 * * exemples 1-10 *	1-10	A01N A61L
X	FR 2 693 738 A1 (SOGIVAL [FR]) 21 janvier 1994 (1994-01-21) * revendications 1-7 * * page 5, ligne 29 - page 6, ligne 27 *	1-10	
X	WO 2010/027863 A2 (STEPAN CO [US]; CALLAHAN MOLLY RYAN [US]; SHELTON DAVID [US]) 11 mars 2010 (2010-03-11) * exemples 2,4 *	1-10	
	----- -/--		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
3 mai 2012		Marie, Gérald	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

4

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 760085  
FR 1103026

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 3 965 026 A (LANCZ ALBERT JAY) 22 juin 1976 (1976-06-22) * revendications 1-4 * * exemple 1 *	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
X	EP 1 634 942 A1 (AIR LIQUIDE SANTE INT [FR]; SCHUELKE & MAYR GMBH [DE]) 15 mars 2006 (2006-03-15) * revendications 1-14 * * alinéa [0042] * * exemples 1-3 * * alinéas [0006] - [0016] *	1-10	
X	EP 1 818 389 A2 (AIR LIQUIDE SANTE INT [FR]; SCHUELKE & MAYR GMBH [DE]) 15 août 2007 (2007-08-15) * revendications 1-13 *	1-10	
X	US 6 013 615 A (ZHOU BOLI [US] ET AL) 11 janvier 2000 (2000-01-11) * revendications 1-8 * * exemple 1 *	1-10	
X	GB 2 433 510 A (ENDUROCID LTD [GB]) 27 juin 2007 (2007-06-27) * page 22, ligne 4-23 *	1-10	
X	WO 94/05753 A1 (HENKEL CORP [US]) 17 mars 1994 (1994-03-17) * le document en entier *	8	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
3 mai 2012		Marie, Gérald	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		.....	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

4

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1103026 FA 760085**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 03-05-2012

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0226268	A2	04-04-2002	AR 030822 A1	03-09-2003
			AU 9202501 A	08-04-2002
			BR 0114318 A	07-10-2003
			CA 2423862 A1	04-04-2002
			CN 1466621 A	07-01-2004
			EP 1322738 A2	02-07-2003
			GB 2368591 A	08-05-2002
			MX PA03002623 A	17-02-2005
			PL 360548 A1	06-09-2004
			WO 0226268 A2	04-04-2002
			ZA 200302081 A	22-04-2004
-----				
GB 2304115	A	12-03-1997	AUCUN	
-----				
WO 2008122773	A2	16-10-2008	AUCUN	
-----				
WO 9840452	A1	17-09-1998	AU 734919 B2	28-06-2001
			AU 6728098 A	29-09-1998
			BR 9808003 A	08-03-2000
			CA 2280877 A1	17-09-1998
			CN 1250470 A	12-04-2000
			DE 69816603 D1	28-08-2003
			DE 69816603 T2	09-06-2004
			EP 0971997 A1	19-01-2000
			ES 2202825 T3	01-04-2004
			HU 0001503 A2	28-09-2000
			ID 22433 A	14-10-1999
			IN 190010 A1	31-05-2003
			JP 2001514693 A	11-09-2001
			PL 335609 A1	08-05-2000
TR 9902201 T2	22-05-2000			
WO 9840452 A1	17-09-1998			
ZA 9801574 A	25-08-1999			
-----				
FR 2693738	A1	21-01-1994	AUCUN	
-----				
WO 2010027863	A2	11-03-2010	CA 2735467 A1	11-03-2010
			EP 2346325 A2	27-07-2011
			US 2011207786 A1	25-08-2011
			US 2011236880 A1	29-09-2011
			WO 2010027863 A2	11-03-2010
-----				
US 3965026	A	22-06-1976	AU 5697073 A	19-12-1974
			BE 802125 A1	05-11-1973
			CA 995091 A1	17-08-1976
			CH 584283 A5	31-01-1977

EPO FORM P0465

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1103026 FA 760085**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 03-05-2012

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
		DE 2331661 A1	24-01-1974
		FR 2192166 A1	08-02-1974
		GB 1441412 A	30-06-1976
		NL 7309593 A	14-01-1974
		US 3965026 A	22-06-1976
EP 1634942	A1 15-03-2006	AT 378390 T	15-11-2007
		DE 102004044617 B3	14-06-2006
		EP 1634942 A1	15-03-2006
		ES 2296081 T3	16-04-2008
EP 1818389	A2 15-08-2007	DE 102006006765 A1	16-08-2007
		EP 1818389 A2	15-08-2007
		JP 2007224298 A	06-09-2007
		US 2007197422 A1	23-08-2007
US 6013615	A 11-01-2000	AUCUN	
GB 2433510	A 27-06-2007	GB 2433510 A	27-06-2007
		WO 2007072050 A1	28-06-2007
WO 9405753	A1 17-03-1994	AU 672828 B2	17-10-1996
		AU 5092993 A	29-03-1994
		BR 9307021 A	23-02-1999
		CA 2142896 A1	17-03-1994
		CZ 9500600 A3	15-11-1995
		EP 0659204 A1	28-06-1995
		JP H08501122 A	06-02-1996
		KR 100274476 B1	15-12-2000
		PL 307863 A1	26-06-1995
		RU 2093550 C1	20-10-1997
		US 5330674 A	19-07-1994
		WO 9405753 A1	17-03-1994